

Présents :

- Pour la commune
MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara,
Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD
P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, HURBAIN C., CHEVALIS A.,
DESEVEAUX C., BROUTIN A., LECLERCQ R., Conseillers communaux
Et BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale
- Pour le CPAS
MM. HOUZE Marc, Président CPAS
BUSEYNE S., COPPEZ A., DECARPENTRIE D., DONNEZ A-T, KENNIS C., LEFEBVRE
F., VAN DURMEN S., Conseillers du CPAS
Et ROUSE A., Directrice Générale

Excusé : WATTIEAUX M.

Ordre du jour :

1. Rencontre avec l'intercommunale IMSTAM – Mise en œuvre des services sur l'entité
2. Présentation du rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du C.P.A.S. et de la Commune

1. Rencontre avec l'intercommunale IMSTAM – Mise en œuvre des services sur l'entité

Le Bourgmestre-Président informe l'assemblée que M. Aurélien PIERRE, Président de l'IMSTAM, a averti de la non-présence de l'IMSTAM par décision de leur conseil d'administration. Cependant, l'IMSTAM souhaite être reçue par le conseil de concertation commune-C.P.A.S.

2. Mme Anita ROUSE, Directrice générale du C.P.A.S., présente le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes.



Réunion conjointe Commune- CPAS
du

« Ne vous demandez pas ce que vous pouvez faire ensemble
Demandez-vous plutôt ce que vous ne pouvez pas faire ensemble »



PHILOSOPHIE GENERALE DES DECRETS

Par essence , la Commune et le CPAS partagent le même territoire d'action , œuvrent pour la même population et consacrent ensemble les ressources disponibles pour répondre aux besoins des mêmes citoyens.

Loin d'être deux structures publiques concurrentielles, Commune et CPAS sont complémentaires en exerçant des compétences propres en réponse aux missions qui leur sont confiées par la Loi et dictées par l'intérêt général.

Les décrets implémentant le renforcement des synergies dans le CDLD et la loi organique ont pour ambition de contribuer à l'implémentation d'une gouvernance locale centrée sur l'action où mes acteurs locaux mutualisent au mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public.

La synergisation entre les administrations locales relève du bon sens.

Promouvoir les synergies, c'est donner du sens à une architecture institutionnelle qui entend promouvoir le **principe** acteur pour la bonne action

C'est principalement dans le cadre des services de support que la réflexion doit être menée au sein des pouvoirs locaux. Comment organiser au mieux les services des ressources humaines, de maintenance, d'achats ou d'informatique pour garantir une efficacité tant pour le CPAS que pour la commune.

Les décrets incitent ainsi les autorités locales à organiser au mieux les services de support pour accroître le rendement des ressources.

CONCEPTUALISATION DES SYNERGIES

L'objectif de la mise en œuvre des synergies entre les administrations de la Commune et du CPAS est d'opérer des économies d'échelle et d'accroître le service aux citoyens avec efficacité et efficience.

La gestion des pouvoirs locaux s'inspire désormais des concepts du new management public, **le management des trois « E » « Economie », « Efficacité », « Efficience »**

La synergisation suppose un certain degré de dialogue, de confiance, d'équité et de compréhension entre les acteurs (politiques, gestionnaires, travailleurs) pour partager la gestion de services de support et éviter toute forme de concurrence pour rechercher le bien commun



OBLIGATIONS ANNUELLES

Obligations de procédures

Pour élaborer le rapport annuel sur les synergies, les trois étapes suivantes doivent être respectées:

1. Avis remis par le CODIR commun en sa séance du 14/11/2022
2. Avis remis par le comité de concertation du 21/11/2022
3. Présenté au conseil conjoint du 12/12/2022
4. Approuvé par les conseils respectifs

Le rapport annuel doit être conforme à l' A.G.W du 28 mars 2019 et comprendre:

- Un tableau d'évaluation des synergies existantes;
- Un tableau des synergies programmées;
- Un tableau reprenant les marchés publics attribués individuellement ou en synergies.

SYNERGIES REALISEES EN 2022

1. Crise sanitaire :

Mise en place du télétravail covid en janvier 2022;
Achat de GSM plus cartes par la commune;
Installation de lignes VPN;
Établissement en commun d'une check-list pour candidat télétravailleur;
Aide de l'informaticien de la commune pour mise à disposition du matériel et la formation;
Charte télétravail covid établie par la DPO Commune – CPAS
Marché informatique commun



2. Vaccination:

Aide administrative de la Commune et du CPAS pour la prise de rendez-vous;
Transport via le taxi social prise en charge via le subside reçu par la Commune;
- 2034,20 euros en 2021
- 150,10 euros début 2022



CRISE UKRAINIENNE

Désignation d'un référent pour la commune , A.S du CPAS, lien avec les candidats hébergeurs.

Organisation par la Commune et le CPAS d'une réunion avec la population à la maison du village de Laplaigne .

Information aux candidats hébergeurs.

Suivi par l'AS du CPAS et enquête pour l'ouverture d'un droit à l'aide sociale

CRISE ENERGETIQUE

Information des différentes aides fédérales et régionales sur le site Web de la Commune et via FACEBOOK;

Aide administrative de la Commune pour l'introduction de la demande la prime de 300 euros

Commande collective de gasoil de chauffage dans le cadre du P.C.S

Dispense de formations pour les économies diverses (P.C.S)



RESSOURCES HUMAINES

Recrutement conjoint Commune – CPAS d’une employée d’administration mi-temps commune au 1 octobre 2022 « service taxe », mi-temps CPAS au 01 janvier 2023 service comptabilité.

Recrutement conjoint Commune – CPAS d’un directeur financier faisant fonction.



Mutualisation des compétences pour l'établissement des statuts du personnel et règlement de travail.

Concertation lors de modifications de la législation sociale

Préparation COCOBA avec les conseillers en prévention de la Commune plus le conseiller adjoint du CPAS.



Réunions plus régulières du CODIR commun (Directrice Générale Commune – CPAS plus Directeur Financier)

Participation au séminaire des DG communaux et de CPAS du 14 octobre 2022

Collaboration dans le cadre du PIPS

SYNERGIES PROJETEES EN 2023

Marché public commun audit plus assurances

Renforcement de l'aide de l'informaticien de la Commune et continuité de la sécurité informatique

Mise à disposition d'articles 60

Plan de cohésion sociale : suivi des actions plus inventaire des besoins en vue de l'élaboration du futur plan de cohésion sociale.

Réduire la fracture numérique par la formation des aînés et des jeunes. (Maison de médias et P.C.S.)

Rapport annuel des synergies – 2022

Une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble, ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelle, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

La construction de synergies doit se voir comme un moyen et non une fin en soi. Les synergies ne peuvent être efficaces que si le schéma est gagnant pour tous les partenaires. Elles ne peuvent contribuer à déformer le fonctionnement de l'un d'entre eux.

Principes cardinaux pour la construction de synergies entre une commune et un CPAS :

- Les synergies se développent sur base volontaire ;
- Les synergies s'adaptent aux réalités locales ;
- Les synergies naissent d'une volonté commune et partagée. Le conseil de l'action sociale (CAS) a, au même titre que le conseil communal (CC), une responsabilité décisionnelle pour la mise en œuvre des synergies ;
- Les synergies se font en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public ;
- Les synergies n'entament en aucun cas les missions et l'autonomie de chacun. L'article 2 de la loi organique (LO) consacre le principe de la personnalité juridique propre au CPAS. Communes et CPAS sont deux organisations différentes soumises à des législations spécifiques dont le respect implique leur responsabilité juridique propre.

Les synergies concernent les services de support, services qui « regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et objectifs »

Soit :

- Le service achats ;
- Le service ressources humaines ;
- Le service maintenance ;
- Le service informatique

1. Tableau de bord des synergies réalisées et en cours

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Mode opératoire	Administration pilote	Responsable administratif	Réalisation	Résultat attendu	Résultat obtenu
Synergies réalisées							
Regroupement des services administratifs du CPAS et de la commune à Bléharies depuis 2011	Economie d'échelles Satisfaction du citoyen	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale		Un seul serveur et abonnement publink. Téléphonie. Eau, électricité, chauffage pris en charge par la commune.

Site Internet commun Page Facebook Bulletin communal	Satisfaction du citoyen Economies d'échelle Mutualisation des ressources	Déléгатif	Commune	D.G. communale	Publication des menus des repas à domicile Publication d'informations suite à la crise sanitaire et énergétique Publication des offres d'emploi	Informier le citoyen des actions menées par la commune et le CPAS	Synergie de moyens
Directeur financier commun depuis 01/1995.	Economie d'échelles Recrutement conjoint DF faisant fonction. Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	DG communale et DG de C.P.A.S.	Synergie totale		
Service interne commun pour la prévention et la protection au travail	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale		Réunion des 2 conseillers en prévention de la commune et du conseiller adjoint du CPAS en vue de la préparation du Cocoba. Rédaction du plan d'action annuel
DPO commun	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - CPAS	DG communale et DG CPAS	Synergie totale mise à disposition gratuite au CPAS du DPO 4 H/sem	Se conformer au RGPD Remplir les exigences de la BCSS : questionnaire sur les normes minimales de sécurité rempli par le DPO et son adjoint, responsable informatique . Etablir une charte télétravail Covid.	Synergie de moyens
Plan de cohésion sociale	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Avec la crise sanitaire, des actions ont été interrompues mais ateliers permis de conduire réalisés et ateliers en cours avec le service de réinsertion socioprofessionnelle : ateliers nature, cuisine, numérique...	Mener à bien le plan de cohésion en collaboration	Synergie de moyens Prise en charge par le PCS de modules de remobilisation vers l'emploi
Informatique	Economie d'échelles Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale	Gestion du parc informatique Administrateur domaine commun . Aide logistique régulière.	Limiter les prestations informatiques de tiers	Synergie de moyens

					<p>Mise en place des réunions en visioconférence au CPAS Mise en place du télétravail en 01/2022 (Covid) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide de l'informaticien pour mise à disposition de matériel et la formation ; - Achat de GSM et cartes par la commune ; - Installation de lignes VPN. <p>Marché conjoint pour l'achat de matériel informatique grâce au soutien régional dans le cadre de la relance.</p>		
<p>Mise à disposition de locaux</p> <p>Mise à disposition de véhicules</p>	<p>Flexibilité</p> <p>Mutualisation des ressources</p>	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	<p>DG communal et DG de C.P.A.S.</p>	<p>Mise à disposition des salles communales pour les ateliers organisés par le CPAS et pour les réunions du personnel (aides-ménagères, titres services ...</p> <p>Mise à disposition de la salle de la Malterie pour organiser les réunions suite au COVID</p> <p>Mise à disposition en cas de besoin d'un véhicule de la commune pour la distribution des repas à domicile.</p> <p>Mise à disposition du taxi social pour conduire les personnes au centre de vaccination, facturation à la commune afin de justifier le subside reçu.</p>		
Intendance technique et manuelle	<p>Economies d'échelle</p> <p>Mutualisation des ressources</p>	Délégitif	Commune	DG communale	Maintenance des bâtiments administratifs du CPAS		
Marchés publics	Mutualisation ressources humaines et matérielles	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	<p>Aide administrative du service travaux pour les marchés publics via le logiciel 3 P</p> <p>Marché conjoint pour les services postaux et pour l'achat de matériel informatique.</p>		
Mise à disposition d'articles 60 à la commune	Politique de réinsertion socio-professionnelle économies d'échelle	Délégitif	CPAS	DG CPAS	Pas d'articles 60 mis à disposition de la commune en 2022.1		

Ressources humaines	Mutualisation des ressources	Coopératif	Commune - C.P.A.S.	DG communale et DG de C.P.A.S.	<p>Echange des compétences en matière de législation sociale.</p> <p>Mutualisation des compétences pour l'établissement des statuts et règlements de travail.</p> <p>Recrutement conjoint DF FF</p> <p>Recrutement conjoint employée d'administration (mi-temps commune au 01/10/2022, service taxe et mi-temps CPAS au 01/01/2023, service comptabilité)</p> <p>Préparation COCOBA avec les conseillers en prévention de la commune plus le conseiller adjoint du CPAS et rédaction du plan annuel d'actions</p> <p>Réunions plus régulières du CODIR Commun(Directrices Générales Commune-CPAS + directeur financier)</p> <p>Participation au séminaire des DG communaux et de CPAS du 14 octobre 2022</p> <p>Collaboration dans le cadre du PIPS</p> <p>Cession de subventions APE à la commune</p> <p>Fonds de pension commun.</p>		
---------------------	------------------------------	------------	--------------------	--------------------------------	--	--	--

2. Tableau de programmation annuelle des synergies projetées en 2023

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Mode opératoire	administration pilote	Responsable administratif	Moyens humains, financiers et logistiques dégagés	Résultat attendu	Délai
Synergies projetées							
Mise à disposition d' « Articles 60 »	Réinsertion socio-professionnelle	Déléгатif	C.P.A.S.	D.G. C.P.A.S.	Mise à disposition gratuite	Formation et réinsertion des bénéficiaires du CPAS	Temps nécessaire pour obtenir le droit aux allocations de chômage
Plan de cohésion sociale 2020-2024	Mutualiser notre action	Coopératif	Commune	D.G. Commune	<p>Contribution communale : min 25% de la subvention du PCS.</p> <p>Prise en charge par le PCS des modules de remobilisation ver l'emploi.</p> <p>Mise en œuvre des actions par le personnel administratif des deux entités .</p>	Réduire les inégalités sociales et favoriser la réinsertion. Mettre en œuvre les actions décidées	Durée du plan de cohésion sociale

					Suivi des actions plus inventaire des besoins en vue de l'élaboration du futur plan de cohésion sociale Réduire la fracture numérique par la formation des aînés et des jeunes (maison des médias et P.C.S)		
Mise à disposition DPO adjoint (informatique)de la commune au CPAS	Economies d'échelles.	Déléгатif	Commune	D.G communale	Mise à disposition gratuite DPO adjoint par convention	Se conformer au RGPD	
Service informatique commun	Economie d'échelles. Administrateur domaine commun	Coopératif	Commune-CPAS	D.G communale DG CPAS	Limiter les prestations de tiers. Renforcement de l'aide logistique de l'informaticien de la commune.		
Marchés publics communs (assurances véhicules,	Economie d'échelles	Coopératif	Commune-CPAS	DG communale et DG CPAS	Mutualisation des ressources humaines, faire appel à un consultant . Marché public conjoint audit assurances + marché assurances automobiles. Recourir à l'accord cadre prévu à l'article 2,35° de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.	Réduire les coûts et gains de temps dans les procédures.	2022

3. Grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support

ATRICE DE COOPERATION – NIVEAU ANNEE 2022

A. Description

La matrice de coopération est un outil méthodologique d'autogestion permettant d'évaluer à la fois la progression et le résultat de la synergisation des services/prestations de support. Elle est un outil d'évaluation permettant aux pouvoirs locaux d'évaluer, de manière simple et autonome, le niveau atteint et la marge de progression possible en lien avec les objectifs fixés initialement. Cette matrice de coopération est présentée annuellement en séance commune du Conseil communal et du CPAS et fait partie intégrante du rapport annuel des synergies.

La matrice de coopération est construite sur base du concept de maturité organisationnelle. Des comportements de références sont gradués en 5 niveaux à l'intérieur de plusieurs domaines. Le niveau 0 est à considérer comme inexistant au regard de l'objectif qui est fixé, à savoir la synergisation.

Plus les comportements réels se situent à un niveau élevé, plus la synergisation sera considérée comme « mature, c'est-à-dire capable de maîtriser sa gestion coopérative.

Environnement de contrôle				
Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et outils de gestion

degré de synergie	5	Description des caractéristiques d'une organisation coopérante dans sa composante « fonctionnement »	Plus coopérant	
	4	Maîtrisé		
	3	Efficace		
	2	Opérationnel		
	1	Initial	Moins coopérant	
	0	Niveau inexistant de synergie		

L'environnement de contrôle est composé de 5 registres de comportements :

- Le fonctionnement ;
- Le management ;
- les compétences et la formation de personnel ;
- la formalisation ;
- Les ressources et outils de gestion.

Enfin, les niveaux de synergies sont définis comme suit :

Niveau	Dénomination	Description
5	Optimisé	Tous les éléments importants du domaine concerné sont évalués et optimisés pour atteindre le niveau des meilleures pratiques. L'organisation maîtrise bien les éléments de la synergie. A ce stade, il s'agit d'une synergie optimisée entre les deux administrations
4	Maîtrisé	Le service maîtrise suffisamment les éléments du domaine concerné. Les synergies entre les deux administrations sont maîtrisées. Les services sont rassemblés en une seule structure cogérée. Sur base conventionnelle, l'autorité institutionnelle peut être totalement confiée à l'une des entités (fusion de service) ou être partagée sur le mode du consensus (rassemblement de services). Les fonctions et tâches sont réparties en fonction des compétences partagées. Les outils sont mis en commun et le personnel des deux structures forme une seule entité administrative par unification ou rassemblement
3	Efficace	L'organisation adopte une approche structurée vis-à-vis des différents éléments de la synergie. Celle-ci est efficace. les services fonctionnent sur base d'une synergie formalisée. Il existe une volonté délibérée d'adoption des mêmes règles de fonctionnement, d'utilisation des mêmes méthodes et outils de travail. Les processus sont semblables. Les structures formalisent des délégations mutuelles de fonctions.
2	Opérationnel	Pour certaines composantes, on commence une approche structurée et la mise en place des structures nécessaires à la synergie. Celle-ci devient opérationnelle. les services fonctionnent sur un mode de partage. Une volonté de collaboration est délibérée et officialisée. Les méthodes et standards de travail sont partagés et formalisés. Elles partagent certains outils de gestion. Une délégation de tâches est possible. Chaque entité conserve son indépendance décisionnelle.

1	Initial	Les administrations sont conscientes que la synergisation doit-être entamée. L'approche repose encore sur des bases individuelles, non structurées et non conséquentes. La synergisation est à son niveau initial. Les services fonctionnent de manière isolée, ouverte à la collaboration. Il existe un consensus informel entre les institutions ouvrant un espace possible de collaborations ponctuelles. Il n'y a pas de partage formalisé de méthodes de travail ni de standards de travail. La collaboration se construit autour d'échanges informels.
0	Inexistant	Les services fonctionnent de manière totalement indépendante. Aucune synergisation n'est définie préalablement. Il n'y a pas de partage des méthodes de travail formalisées ni aucune standard de travail commun. Quelques collaborations aléatoires spontanées non structurées ni contrôlées existant mais sans volonté ferme de la promouvoir

Il s'agit de paliers qui permettent d'évaluer la progression dans la synergisation d'une part et de fixer un niveau acquis à un moment donné d'autre part.

Le niveau atteint est fixé par les autorités de manière libre et responsable sur base du principe de confiance.

De manière conceptuelle, l'organisation (le service synergisé) peut très bien fonctionner en répondant au niveau 3 (efficace). Ce niveau est donc le standard à atteindre pour que Commune et CPAS répondent à l'objectif de synergisation minimum souhaité. Les niveaux 4 et 5 sont des niveaux à valeur ajoutée. Le niveau 5 est entre autres réservé à des services qui ont un fonctionnement parfait, une maîtrise totale des budgets, qui sont source de plus-values dans les divers domaines traités.

	Service achats	Service ressources humaines	Service maintenance	Service informatique	TOTAL
Fonctionnement	3	3	4	5	15/20
Management	3	3	3	5	14/20
Compétences et formation du personnel	3	3	3	5	14/20
Formalisation	3	3	3	4	13/20
Ressources et gestion budgétaire	3	3	4	5	15/20
TOTAL	15/25	15/25	17/25	24/25	

Crédit(s)	Description	Total attribution	Total des dépenses	Attribution - Approbation	Entreprise
4. Tableau des marchés publics - Marchés attribués séparément par la commune au cours de l'année précédente (2021)					
104/74151:20210024	Mobilier de bureau communal 2021	€ 3 613,33	€ 3 613,33	13/12/2021	Hippos

12402/72360-20210030	Fourniture et pose de cuisines à la maison de village de Wez	€ 11 635,72	€ 3 719,93	15/06/20 21	Ixina
12402/723-60-20210030	Raccordement de compteur d'eau à la maison de village de Velvain	€ 1 467,04	€ 0,00	04/10/20 21	Société wallonne des eaux
12402/723-60-20210030	fourniture et pose de l'électricité pour la maison de village de Velvain	€ 17 211,04	€ 10 326,62	06/12/20 21	AES
421/735-60-20210009	Fourniture et pose de revêtement hydrocarboné bi-ton - Administration Communale	€ 13 163,59	€ 13 163,59	16/11/20 21	Pierre Petit
421/735-60-20210009	Coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Travaux d'entretien de voiries	€ 484,00	€ 242,00	22/11/20 21	IN-PLANO SPRL
421/735-60-20210009	Travaux d'aménagement du dépôt communal	€ 512 932,46	€ 123 499,17	27/12/20 21	Pierre Petit
42102/731-60-20210008	Achat de graviers - hiver 2021	€ 12 372,25	€ 10 544,52	22/11/20 21	GOBERT MATERIAUX SA
423/741-52-20210005	Commande d'un blason taillée sur pierre - projet participatif	€ 2 432,10	€ 2 010,00	16/11/20 21	Eddy Depretz
423/741-52-20210005	Achat de potelets de signalisation	€ 3 999,39	€ 3 942,01	22/11/20 21	PONCELET SIGNALISATION SA
423/741-52-20210005	Réfection des maçonneries de la ventelle	€ 6 909,10	€ 0,00	20/12/20 21	Delabassée sprl
722/724-60-20210004	Réfection des toilettes de l'école de Bléharies	€ 16 553,26	€ 16 553,26	06/12/20 21	Nico chauffage
722/724-60-20210004	Travaux de lavage de vitres	€ 3 436,79	€ 3 436,79	13/12/20 21	Laurenty S.A

722/741-98-20210021	Mobilier scolaire pour le groupe de l'orée du bois 2021	€ 11 115,91	€ 10 594,45	22/11/20 21	Wesco
722/742-53-20210027	Achat de d'ordinateurs portables pour les écoles	€ 17 215,96	€ 16 889,85	30/12/20 21	Redcorp SA
766/744-51-20210002	Achat de débroussailleuses 2021	€ 2 334,48	€ 2 334,48	06/12/20 21	Ets Bridou Sprl
790/724-60-20210014	Abattage d'arbres pour les fabriques d'églises	€ 2 299,00	€ 2 299,00	06/12/20 21	Henry Storme Parcs et jardins
790/724-60-20210014	Travaux de nettoyage des chéneaux des églises de la commune pour l'année 2021 - 2022	€ 8 475,32	€ 8 197,38	27/12/20 21	FL Toiture sprl
835/741-98-20210020	Achat d'un électroménager lave-vaisselle - Ecole de Rongy	€ 649,99	€ 649,99	20/12/20 21	Electro-plus
835/741-98-20210020	Achat téléphones sans fil et micro-ondes - Crèche Les Petites Etoiles	€ 159,99	€ 159,99	30/12/20 21	Electro-plus
878/725-60-20210013	Fourniture de columbarium	€ 38 547,27	€ 38 547,27	30/12/20 21	Concrete Diversity Sprl
722/72460:20210004	Travaux de réparation du préau de l'école de Bléharies	€ 13 568,37	€ 0,00	17/05/20 21	FL Toiture sprl
12402/72360:20210030	Pose chauffage climatiseur - maison de village - Velvain	€ 7 587,11	€ 0,00	12/07/20 21	A+ Energies
421/73560:20210009	Coordination en matière de sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Travaux d'entretien de voirie	€ 484,00	€ 193,60	16/11/20 21	IN-PLANO SPRL

721/73560:20210009	Coordination en matière de sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Travaux d'amélioration de la voirie agricole de la carrière du Moulin	€ 726,00	€ 193,60	19/04/2021	IN-PLANO SPRL
421/73560:20210009	Coordination en matière de sécurité et santé sur les chantiers temporaires ou mobiles - Travaux d'aménagement du dépôt communal	€ 726,00	€ 363,00	15/02/2021	IN-PLANO SPRL
12402/72360:20210030	Peintures intérieures pour la maison de village de Wez - 2021	€ 1 571,35	€ 1 571,35	16/11/2021	Wattiaux sa
124/72460:20210023	Fourniture et pose bruleur de chaudière	€ 2 076,78	€ 2 076,78	21/09/2021	A+ Energies
104/72460:20210022	Installation d'un système d'alarme- Maison des médias à Lesdain	€ 2 117,50	€ 2 117,50	31/12/2021	O'Secur
722/72460:20210004	Déviation de chauffage école de Guignies	€ 2 192,86	€ 2 192,86	15/06/2021	Nico chauffage
421/74451:20210003	Fourniture de petites machines pour le service technique	€ 2 256,65	€ 2 256,65	19/04/2021	Ets Bridou Sprl
765/72460:20210026	fourniture d'une clôture rigide - agoraspace de Guignies	€ 2 300,45	€ 2 288,35	12/07/2021	Ets Bridou Sprl
722/74253:20210027	Fourniture matériel numérique pour l'école d'Hollain	€ 2 527,00	€ 2 527,13	17/05/2021	Econocom
722/72460:2021004	Fourniture dalles caoutchouc pour l'école de Guignies	€ 2 877,80	€ 2 877,80	21/06/2021	Francenne Matériaux
104/72460:20210022	Remise à niveau de l'alarme de la maison communale	€ 4 546,95	€ 3 025,00	13/12/2021	O'Secur
835/74198:20210020	Mobilier pour la crèche	€ 2 968,19	€ 3 778,17	20/07/2021	Wesco

104/74298:20210016	Fourniture de téléphones portables pour l'administration	€ 3 885,04	€ 3 831,00	15/02/20 21	FNAC VANDEN BORRE NV
722/72460:20210004	Travaux de pose d'une cloison à l'école de Guignies	€ 3 847,87	€ 3 848,07	29/03/20 21	Meunier Frères
722/72460:20210004	Fourniture de distributeurs pour essuie-mains	€ 3 956,70	€ 3 956,34	22/03/20 21	Ets Bridou Sprl
423/74152:20210005	Fourniture de panneaux de signalisation	€ 5 313,35	€ 3 999,39	07/06/20 21	PONCELET SIGNALISA TION SA
871119/12402.2020	Fourniture de masques chirurgicaux	€ 4 598,00	€ 4 028,00	01/02/20 21	Belgian Distribution
42102/73160:20210008	Fourniture de matériaux de voirie	€ 4 888,40	€ 4 637,35	26/05/20 21	Francenne Matériaux
421/73560:20210009	Travaux de pose de thermoplastique	€ 4 859,49	€ 4 859,49	26/04/20 21	Trafiroad
423/74152/20210005	Fourniture de deux radars préventifs	€ 5 783,80	€ 5 783,80	29/11/20 21	Krycer sprl
722/72460:20210004	Fourniture et pose de stores pour les écoles	€ 6 590,64	€ 6 590,64	21/09/20 21	Decaluwe sprl
12402/72360:20210030	Fourniture de matériaux pour la maison de village de Velvain	€ 5 602,17	€ 6 818,27	10/05/20 21	Francenne Matériaux
790/72460:20210014	Travaux de nettoyage des chéneaux des églises de la commune pour l'année 2021	€ 7 944,26	€ 7 570,16	15/02/20 21	FL Toiture sprl
871119/12402.2021	Détecteur de mesures de CO2	€ 9 343,62	€ 9 343,62	30/12/20 21	Ets Bridou Sprl
722/72460:20210004	Fourniture et pose de garde-corps à l'école de Guignies	€ 10 966,36	€ 10 966,36	10/05/20 21	Degallaix Sprl
12402/72360:20210030	Fourniture et pose des menuiseries à la maison de village de Velvain	€ 16 158,34	€ 14 585,34	25/05/20 21	MHP

10021/74253:20210019	Fourniture de matériels numériques pour l'EPN	€ 7 766,58	€ 14 880,83	01/03/20 21	Redcorp SA; Bax Music; CoolBlue; Alternate Belgique Sprl; Mediamarkt; CentralPoint ; Slide3d
722/74253:20210027	Création d une plateforme informatique afin d'assurer la gestion financière des repas pour les écoles communales de Brunehaut	€ 14 955,60	€ 14 995,60	20/07/20 21	Nubeo Sprl
876/12404.2021	fournitures de sacs poubelles 2021	€ 16 705,26	€ 16 705,26	20/07/20 21	POWERPA CK NV
104/74351:20210001	Fourniture de vélos pour l'administration	€ 16 955,66	€ 16 955,66	29/03/20 21	Remy Van Genechten
12402/72360:20210030	Travaux de réfection de la toiture de la Maison de village de Velvain	€ 21 665,05	€ 21 665,05	06/09/20 21	MHP
421/73560:20210009	Marquages routiers 2021 - pose de bandes de peinture blanche aux diverses rues de la commune	€ 29 166,45	€ 29 753,37	09/08/20 21	Herphelin
10020/74253:20210028	Marché informatique - Commune CPAS 2021	€ 31 163,83	€ 31 163,80	15/09/20 21	CentralPoint ; Thomann
877/73560:20210036	Travaux d'aménagement du rieu de la Place	€ 31 380,14	€ 31 380,14	09/08/20 21	Delabassée sprl

- Marchés publics attribués séparément par le C.P.A.S. au cours de l'année 2022

Marché public ou groupe de marchés publics	Type	Mode de passation	Date d'attribution	Montant TVAC
Fourniture et pose de meubles sur mesure en panneaux stratifiés	Fournitures	Marché public de faible montant	26/09/2022	5.988,39 EUR

Marché public passé via convention S.P.W/Province du Hainaut.

- Fournitures administratives ;
- Carburant ;
- Achat de matériel informatique.

- Marché public attribué de manière conjointe par la commune et le C.P.A.S. au cours de l'année 2022

/

- Marchés publics attribués séparément par la commune et le C.P.A.S. et pouvant faire à l'avenir l'objet de marchés publics conjoints

/

Fait en séance date que dessus,

La Directrice générale,
Nathalie Bauduin

Pour la Commune,

Le Président,
Pierre Wacquier

La Directrice générale,
Anita Rousé

Pour le CPAS,

Le Président,
Marc Houzé